

# Grand Poitiers Communauté urbaine

## Plan de mobilité

Les collectivités se doivent d'organiser la mobilité sur leur territoire afin de faciliter les déplacements des habitantes et des habitants et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Pour ceci un plan de mobilité est élaboré afin d'imaginer et de mettre en œuvre les solutions des mobilités de demain.

### Un plan et 4 chantiers

Grand Poitiers a lancé en 2023 l'élaboration du **plan de mobilité du territoire**, dans le cadre de la feuille de route validée par le conseil communautaire qui prévoit 4 chantiers :

- **Chantier 1** – Garantir l'équité territoriale dans l'offre de services proposée aux usagers tout en étant conscient des limites du bus pour les zones à plus faible densité
- **Chantier 2** – Travailler la cohérence de l'infrastructure cyclable à l'échelle de la Communauté urbaine et du bassin de vie élargi pour favoriser les flux de moyenne distance et réduire les discontinuités
- **Chantier 3** – Renforcer l'articulation entre mobilité et urbanisme pour réduire les flux et favoriser le report vers les mobilités collectives
- **Chantier 4** – Négocier avec les gestionnaires d'infrastructures routières et ferroviaires pour garantir leur bon fonctionnement pour les usagers et réduire leurs nuisances sur les territoires qu'elles traversent.

### Le suivi et le pilotage

Le pilotage est assuré par les élu.e.s de Grand Poitiers notamment Mme Aubert vice-présidente Mobilités et M Angebault vice-président Mobilités. Un comité de suivi a été mis en place afin d'associer les membres du comité des partenaires de Grand Poitiers : administrations, opérateurs de mobilités, partenaires économiques, représentants des usagers....

### Le cadrage du plan de mobilité

La loi d'Orientation des Mobilités (LOM), promulguée en 2019, donne aux agglomérations de plus de 100 000 habitants la responsabilité **d'autorité organisatrice des mobilités**.

Dans ce cadre, Grand Poitiers Communauté urbaine doit adopter un Plan de Mobilité, document déterminant **« les principes régissant l'organisation de la mobilité des personnes et du transport des marchandises, la circulation et le stationnement »** sur son territoire.

### L'enjeu gaz à effet de serre

<https://www.grandpoitiers.fr/au-quotidien/deplacements/projets-et-conseil-en-mobilite/plan-de-mobilite?>

**Le secteur des transports** est le plus gros émetteur de gaz à effet de serre sur le territoire de Grand Poitiers : il est **responsable de 56 % de ces émissions (752 kt éq CO2)**.

La politique de mobilité se doit donc d'être ambitieuse et se positionner au premier rang des politiques de transition énergétique menées par la Collectivité afin de **diminuer l'empreinte carbone du territoire**.

### **Les enjeux de la mobilité**

Outre le recours à des motorisations moins polluantes, la réduction des émissions de GES produites par le secteur des transports doit s'appuyer sur l'évolution des pratiques de mobilités, et en premier lieu sur

- **la réduction de l'usage individuel de la voiture (même décarbonée)**
- **le développement des transports en commun,**
- **le développement des modes actifs (marche à pied, vélo)**
- **le développement du covoiturage, de l'autopartage....**

Pour les élus et élus de Grand Poitiers les transformations et les changements à conduire se doivent de prendre aussi en compte les questions de **justice sociale et d'équité territoriale**.

## **Les étapes et le planning**

- Avril – novembre 2023 : **diagnostic de la mobilité** du territoire de Grand Poitiers et définition des enjeux
- Novembre 2023–mars 2024 : définition de la **stratégie et des axes de travail**
- Mars 2024–septembre 2024 : définition du **projet de plan de mobilité**
- Septembre 2024–mars 2025 : **concertation et enquête publique**

## **La concertation citoyenne**

Lors de l'élaboration une concertation est prévue auprès des habitantes et des habitants du territoire par le biais

- Un questionnaire a été mis en ligne lors du diagnostic sur [la plate-forme « Je participe » \(http://jeparticipe.grandpoitiers.fr\)](http://jeparticipe.grandpoitiers.fr)
- De réunions publiques déconcentrées pour le diagnostic se sont tenues en septembre et octobre 2023 sur le territoire de Grand Poitiers. Les présentations sont téléchargeables sur cette page.
- D'une enquête publique sur le projet

### **GRAND POITIERS**

84, rue des Carmélites  
86 000 Poitiers  
Tel : 05 49 52 35 35

<https://www.grandpoitiers.fr/au-quotidien/deplacements/projets-et-conseil-en-mobilite/plan-de-mobilite?>

**HORAIRES :**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Pendant les vacances scolaires :

Ouverture de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi